



CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

CONTRIBUTION  
MISE EN PLACE D'UNE  
POLITIQUE PUBLIQUE  
DU DÉVELOPPEMENT  
NUMÉRIQUE

" PLUS BELLE MA VILLE  
AVEC INTERNET "

Mars 2012 |





JUN  
AIL  
REME  
UTIO  
ESTI



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

## SOMMAIRE

- P05** L'AMENAGEMENT NUMERIQUE :  
UN ENJEU PRIMORDIAL POUR L'ÉQUITÉ  
ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES  
DE L'AGGLOMÉRATION
- P09** L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGES :  
LUTTER CONTRE L'EXCLUSION  
NUMÉRIQUE
- P10** LE DEPLOIEMENT DE SERVICES  
NUMERIQUES : OUVRIR LES DONNÉES  
PUBLIQUES ET CO-CONSTRUIRE NOS  
SERVICES PUBLICS
- P11** LES ENJEUX
- P12** LES MESURES ACCOMPAGNANT  
L'OUVERTURE DES DONNÉES  
PUBLIQUES : INCITATIONS  
ET PRÉCAUTIONS
- P14** CONCLUSION
- P15** ANNEXES
- P18** GLOSSAIRE



# INTRODUCTION

## — NOUS SOMMES ENTRÉS DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

Plus de 3 foyers sur 4 sont connectés à l'Internet, plus de 80 % de la population possède un téléphone mobile. Les technologies numériques transforment profondément nos modes de vie et de fonctionnement. L'information est accessible n'importe où et n'importe quand. Les réseaux sociaux bouleversent les cartes dans le monde de la presse et de l'audiovisuel, mais aussi dans l'action publique. Ces usages modifient le rôle des différents acteurs. Les collectivités territoriales en ont pris la dimension et se lancent dans une stratégie de développement numérique visant les trois aspects interdépendants : aménagement numérique du territoire, développement des services numériques, accompagnement des usages.

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PROPOSE AUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES D'ENGAGER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION.

Le Conseil de développement, conscient des enjeux numériques pour l'agglomération, souhaite donner un éclairage aux élus sur les opportunités du développement des usages et des services numériques pour le territoire. Sans négliger l'angle purement technologique, il s'interroge sur les aspects sociologiques et économiques. Depuis les Rencontres Internet d'Autrans de janvier 2011, les associations, universitaires et professionnels rencontrés ont confirmé que le développement des usages du numérique dans l'agglomération pouvait représenter une formidable opportunité pour l'amélioration de la qualité de la vie si les collectivités s'en saisissaient dans un mouvement de partage et d'innovation ouverte.

Le développement numérique n'est plus constitué uniquement par des technologies (matériel, réseaux) mais aussi par :

- les données, la véritable valeur ajoutée convoitée par les acteurs privés tels que Google,
- les services produits, aujourd'hui, par les acteurs institutionnels, privés mais aussi par les usagers et les citoyens.  
Exemple : le service de covoiturage [covoiturage.fr](http://covoiturage.fr), le site [nosdeputes.fr](http://nosdeputes.fr) etc.

Le numérique recoupe de nombreux enjeux territoriaux : économiques, sociaux et culturels. Trois axes principaux pourraient structurer l'action de la Métro :

- **l'aménagement numérique, condition** prérequis pour le développement des services,
- **l'accompagnement** des usages,
- les conditions et les moyens pour **favoriser le déploiement** de services, notamment à travers une politique de gestion des données.



# L'AMENAGEMENT NUMERIQUE : UN ENJEU PRIMORDIAL POUR L'ÉQUITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DE L'AGGLOMÉRATION

LE TRÈS HAUT DÉBIT : L'ÉGALE ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LA SOLIDARITÉ ENTRE DES ZONES DENSES, PEU DENSES, RICHES ET PAUVRES DOIVENT ÊTRE GARANTIES PAR L'AGGLOMÉRATION. AUJOURD'HUI, ELLES DÉPENDENT D'ACTEURS PRIVÉS (ORANGE ET NUMERICABLE) QUI DÉFINISSENT LES ZONES QUI SERONT RENTABLES POUR INSTALLER DU TRÈS HAUT DÉBIT. SI LES ÉLUS VEULENT GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CITOYENS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS L'ACCÈS AU RÉSEAU, ET NE SOUHAITENT PAS VOIR PARTIR DES ENTREPRISES DE LEURS PETITES COMMUNES OU DE ZONES DÉLAISSÉES FAUTE D'UN ACCÈS SUFFISANT À INTERNET, LA MÉTRO DOIT SE POSITIONNER SUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT.

## L'ENCADREMENT NATIONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

L'aménagement du réseau pour installer le très haut débit dans les agglomérations est encadré par l'État. Celui-ci, dans le cadre du « programme national très haut débit », a lancé un appel à manifestation d'intention d'investissements pour les opérateurs privés. Les zones non couvertes par les investisseurs privés et non rentables peuvent quant à elles bénéficier d'un subventionnement de l'État auprès des collectivités territoriales. L'objectif est la couverture de toute la France en fibre optique d'ici 2025.

## LE RÔLE DES OPÉRATEURS PRIVÉS ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

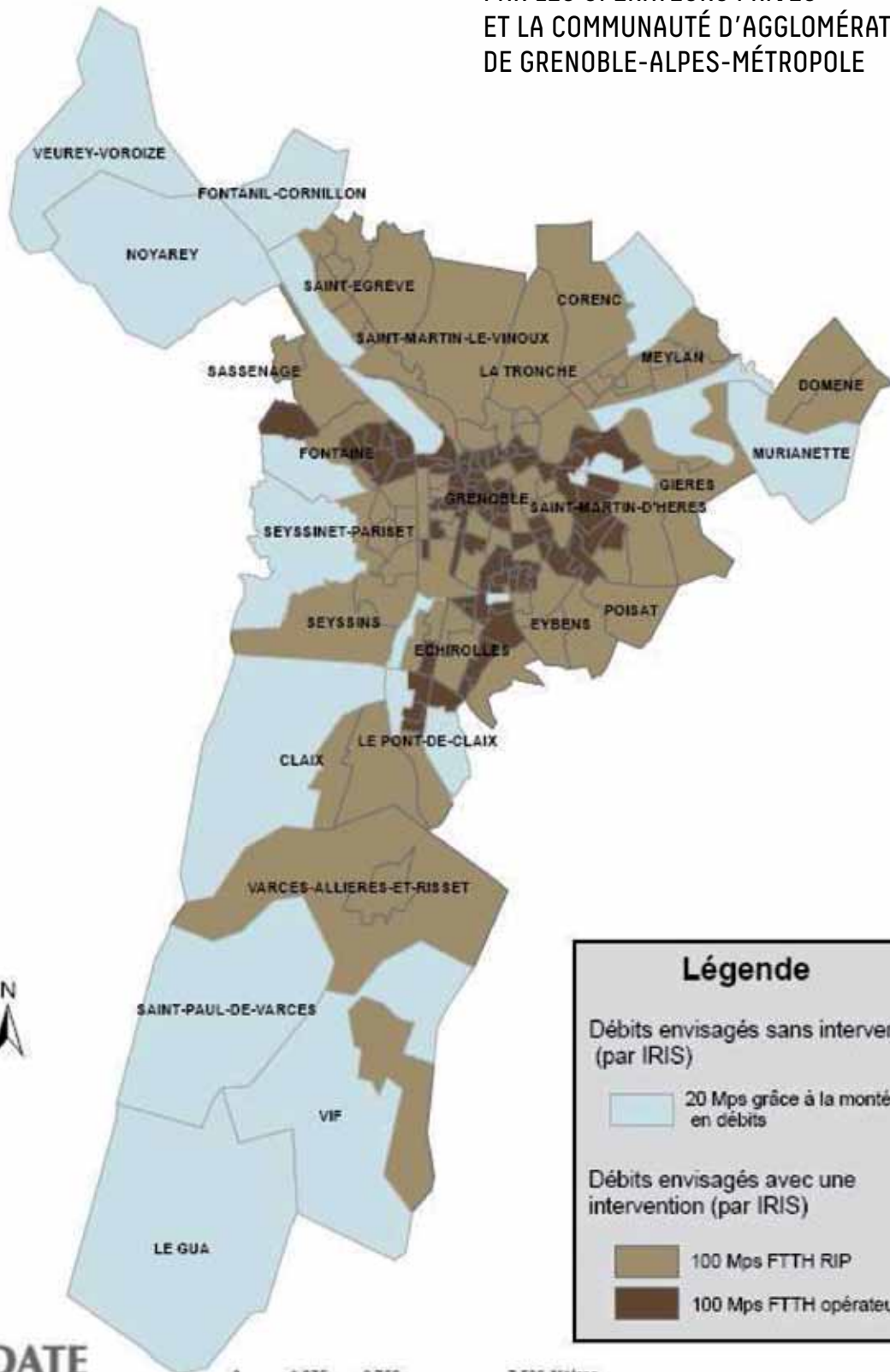
Concernant l'agglomération grenobloise, deux opérateurs privés se sont positionnés : Orange et Numericable. A partir du moment où ceux-ci se sont positionnés, les collectivités publiques ne peuvent plus intervenir.

Après avoir sélectionné les zones qui leur paraissent rentables, ceux-ci installent à leurs frais le réseau permettant l'installation de la fibre optique. A la différence d'autres réseaux, l'installation de l'infrastructure n'est donc pas publique.

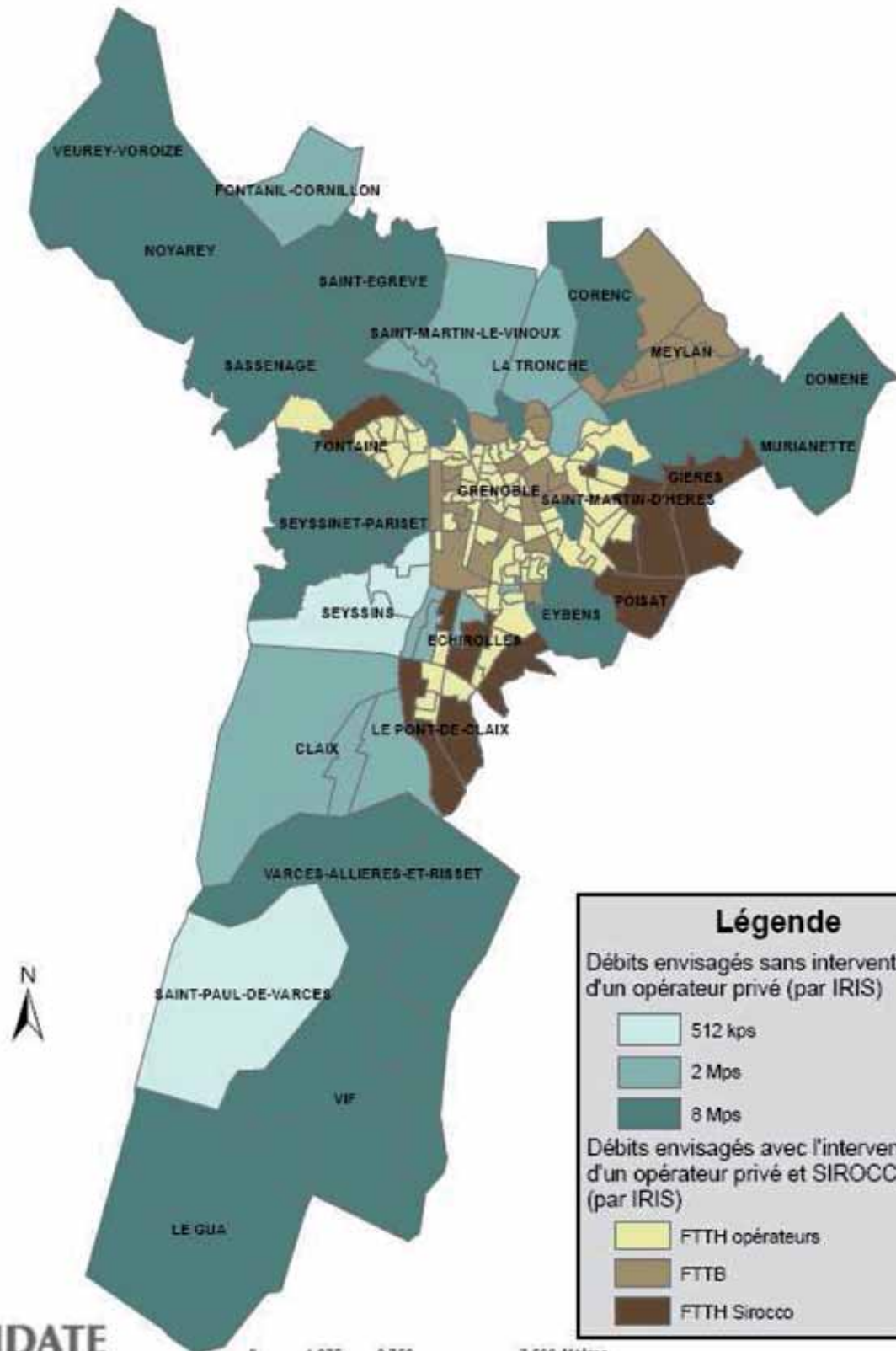
Les collectivités publiques ne peuvent donc intervenir que dans les zones non rentables, empêchant toute péréquation entre zone dense et zone non rentable. L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) interdit la péréquation.

Les collectivités publiques peuvent cependant décider de mettre en place un Réseau d'Initiative Public de Fibre Optique

## DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE



## DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU UNIQUEMENT PAR LE SECTEUR PRIVÉ



pour l'ensemble des habitants. La création d'un tel réseau sur initiative publique a été rendu possible par la loi de 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Celle-ci insère dans le code général de collectivités locales l'article L. 1425-1 qui autorise l'intervention des collectivités sans pour autant leur conférer en soi le caractère de service public local, compte tenu du primat donné à l'investissement privé dans ce secteur.

### LES RISQUES D'INÉGALITÉS ENTRE QUARTIERS, MÊME EN ZONES DENSES

Au-delà des inégalités pouvant peser entre zones « rentables » et zones « non rentables », dans les zones dites rentables, rien ne garantit que les opérateurs privés vont effectivement équiper en très haut débit l'ensemble des habitats. Les zones riches seraient privilégiées sur les zones accueillant de l'habitat social.

Ainsi sur Grenoble, trois types de zones peuvent être distinguées :

- quartiers denses et habitat riche : les opérateurs y vont,
- quartiers qui ont la même nature économique mais où la densité n'est pas très intéressante : opérateurs n'y vont pas,
- quartiers denses mais avec peu de hauts revenus : les opérateurs n'y vont pas.





# L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGES : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE

PLUTÔT QUE DE PARLER D'UNE FRACTURE NUMÉRIQUE, DES ÉCHANGES AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'IEP DE GRENOBLE ONT PERMIS DE POINTER DE MULTIPLES FISSURES DANS LES ÉTAPES PERMETTANT À UN INDIVIDU DE PASSER D'UN SOUHAIT (PAR EXEMPLE POSTULER À UN EMPLOI EN LIGNE) À SA RÉALISATION (CHERCHER DES ANNONCES EN LIGNE, RÉDIGER UN CV, DANS UNE DÉMARCHE UTILISANT LE NUMÉRIQUE). DÉSIRER OU VOULOIR UTILISER LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE NE SUFFIT PAS POUR FRANCHIR LES OBSTACLES PLUS OU MOINS RÉELS POUR Y PARVENIR : OBSTACLES ÉCONOMIQUES, CULTURELS, PSYCHOLOGIQUES...

## LA SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE : UNE URGENCE

Les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques (réseau internet, ordinateurs,...) ou ne sachant pas les utiliser sont exclus, de fait, des services accessibles sur internet. Tout en gardant à l'esprit que certaines personnes n'iront jamais vers le numérique, il paraît urgent de créer des tiers lieux accessibles et encourageant la médiation numérique.

Dans une démarche similaire à celle de Brest, la Métro pourrait encourager le développement d'accompagnements numériques dans des lieux existants et réunissant d'ores et déjà du public : bibliothèques, centres sociaux,...

Si le numérique peut être considéré comme excluant, il est aussi un formidable outil pour sortir de l'exclusion.

## MOBILOWEB : UN POTENTIEL À VALORISER

Certaines personnes ignorent l'existence de services numériques. Mobiloweb, en tant que site internet pourrait devenir un véritable lieu de conseil, de regroupement d'informations et de partage.

Ainsi, pourraient être regroupés sur cette plate-forme :

- les lieux d'accès à internet (les EPN sont déjà répertoriés sur le site),
- les personnes ressources et formatrices : l'ensemble des associations ou acteurs publics proposant un accompagnement dans les usages du numérique,
- Les services d'autoformation disponibles sur internet.

Une forme plus collaborative, invitant les porteurs de projets numériques à déposer sur cette plateforme un descriptif de leurs initiatives donnerait un dynamisme et une expertise intéressante à l'actuel site.

Forte de l'expérience du dispositif Mobiloweb, la Métro pourrait s'interroger sur son rôle dans la médiation numérique : faire ou faire faire en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs existants.

---

Pour aller + loin consulter le rapport TSD « vers une politique du numérique dans l'agglomération » réalisé à la demande du C2D par 10 étudiants de l'IEP de Grenoble. Disponible sur [www.c2d-lametro.fr](http://www.c2d-lametro.fr)

---

**Mobiloweb,**  
le multimédia près de chez vous





# LE DÉPLOIEMENT DE SERVICES NUMÉRIQUES : OUVRIR LES DONNÉES PUBLIQUES ET CO-CONSTRUIRE NOS SERVICES PUBLICS

LES DONNÉES REPRÉSENTENT UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES, QU'ILS SOIENT :

- INTERNES À LA COLLECTIVITÉ, EN PARTICULIER POUR AMÉLIORER LA GESTION DE LA RELATION AVEC L'USAGER,
- EXTERNES POUR CONSTRUIRE DES SERVICES MUTUALISÉS AVEC D'AUTRES COLLECTIVITÉS COMME PAR EXEMPLE LE SYSTÈME D'INFORMATION VOYAGEURS,
- PUBLICS, EN LAISSANT LA POSSIBILITÉ À DES ACTEURS TIERS DE DÉVELOPPER DES APPLICATIONS À PARTIR DE CES DONNÉES. C'EST LE CAS DES DONNÉES « PUBLIQUES », COLLECTÉES À PARTIR DE L'ARGENT PUBLIC QUE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EXIGE DE PUBLIER.

Le Conseil de développement s'est penché sur la question des données publiques: elles font la richesse des collectivités publiques. Leur ouverture et leur partage sont l'occasion de proposer une nouvelle transparence des politiques publiques, de responsabiliser les citoyens et usagers au travers de la co-construction de services publics et de stimuler l'économie locale.

L'ouverture des données représente donc trois enjeux majeurs :

- un enjeu démocratique,
- l'amélioration de la qualité des services publics,
- et le développement économique.

Ceux-ci justifient aux yeux du Conseil de développement d'imaginer les mesures d'accompagnement susceptibles de limiter les freins internes qui peuvent faire obstacle à l'ouverture des données publiques.

## LES ENJEUX

### UNE AGGLOMÉRATION À HAUTE QUALITÉ DÉMOCRATIQUE : AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

De la même façon que les médias, Internet est devenu un quatrième pouvoir, aujourd'hui laissé à la sphère privée et dans laquelle le politique intervient de diverses façons, souvent non coordonnées.

Incertaines de l'usage qui en sera fait, les collectivités redoutent parfois d'ouvrir leurs données publiques. Pourtant, cela permet de devancer la sphère privée. La façon de « libérer » les données peut créer une émulation collective et démocratique, invitant les usagers et citoyens à participer activement à la vie publique.

UN DÉFI : et si les collectivités, professionnels, chercheurs et citoyens pouvaient partager plus simplement et de façon transversale leurs savoirs respectifs ?

#### DES BESOINS LIÉS

- être en capacité de donner un retour politique à l'expression démocratique qui résultera de l'ouverture des données,
- identifier les données lisibles et pertinentes pour les usagers et citoyens (éviter le trop plein d'informations brutes),
- organiser et accompagner la mise à disposition des données pour s'assurer qu'elles soient bien accessibles (format libre) et centralisées sur un portail unique et qu'elles bénéficient à l'ensemble de la population et de la société civile (médiation sur l'accès aux données).

UN EXEMPLE : L'accessibilité des données issues de l'observatoire de la fiscalité permettrait aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance des impôts locaux, à confronter avec les services publics rendus.

### DES SERVICES À HAUTE QUALITÉ DE VIE : PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

Aujourd'hui, les services publics sont le plus souvent imaginés du haut vers le bas et force est de constater la difficulté qu'ont parfois ceux qui les proposent à avoir un retour sur ces services par les usagers. Pour s'assurer que les services proposés correspondent bien aux besoins de la population, l'idéal serait d'associer les intéressés à leur élaboration.

L'ouverture des données peut être un pas dans cette direction : l'habitant ou l'utilisateur a la possibilité de participer à l'amélioration des services publics en remontant des informations et remarques de terrain. Le mouvement est inversé, le citoyen est responsabilisé et la qualité de vie améliorée.

Ainsi, deux schémas peuvent être envisagés :

- la co-construction de services : l'utilisateur alimente via une plateforme collaborative les informations relatives aux services rendus et contribue à leur amélioration en temps réel
- la création de nouveaux services par les usagers : l'ouverture des données permet à des usagers ayant des besoins spécifiques de créer de toute pièce des services adaptés à leurs besoins propres et qui pourront ensuite être partagés s'ils rencontrent les besoins d'autres individus.

UN DÉFI : et si l'on donnait la possibilité aux gens de participer à l'amélioration des services publics ?

#### DES BESOINS LIÉS

- accompagner les usagers vers les prises d'initiative,
- accompagner les services dans ce changement de communication et d'organisation interne.

#### UN EXEMPLE SUR LA POLITIQUE DES DÉCHETS

Je trouve sur internet une interface qui me permet de :

- me géolocaliser et savoir où se trouve la colonne à verre la plus proche,
- identifier la déchetterie la plus proche et ouverte qui accepte le type de déchets que je souhaite jeter,
- signaler des encombrants qui traînent dans ma rue en les géolocalisant sur une carte,
- informer les services qu'une colonne à verre déborde,
- repérer si des personnes sur mon trajet domicile-déchetterie souhaiteraient que je passe les prendre pour les aider à emmener leurs déchets.



## L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'ouverture des données publiques est considérée au niveau européen et par plusieurs agglomérations françaises (Rennes, Brest, Bordeaux) comme l'opportunité de dynamiser le tissu local de petites entreprises innovantes. Celles-ci peuvent, à partir des données, développer services et applications mobiles. L'économie sociale et solidaire pourrait particulièrement en bénéficier.

UN DÉFI: imaginer une ouverture des données publiques qui permettent de dynamiser le tissu économique local sans pénaliser les usages citoyens de ces données.

### DES BESOINS LIÉS

- communiquer sur l'ouverture des données de façon à encourager leur utilisation par des entreprises locales,
- garantir une réactualisation des données grâce à un modèle économique à définir,
- définir le type de licence de réutilisation des données.

## LES MESURES ACCOMPAGNANT L'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES : INCITATIONS ET PRÉCAUTIONS

Pour exploiter au mieux la richesse des données publiques, la collectivité doit mettre en place des mesures afin de garantir au mieux la qualité de l'action publique. Ces mesures semblent particulièrement intéressantes dans une démarche d'évaluation des politiques publiques.

La mise à disposition des données publiques nécessite en particulier une politique de gestion de ces données dans la collectivité:

- définition des données publiques: qu'est-ce qu'une donnée publique, quelles sont ses caractéristiques techniques, quels sont ses attributs (droit d'accès par exemple)?
- garantie de la qualité, fiabilité et disponibilité de la donnée,
- garantie de la mise à jour.

Cette politique doit attribuer des ressources et des moyens pour la réalisation de ces objectifs.

### DES PRÉCAUTIONS

#### ASSURER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET LEUR HOMOGENÉITÉ

La qualité des données est gérée de façon disparate selon les services, engendrant un besoin important de suivi. Aujourd'hui des référentiels existent mais de façon hétérogène, empêchant un travail de traçabilité des données. Une homogénéisation de la façon de traiter les données en interne est nécessaire. Ce travail est d'autant plus important qu'une directive européenne impose l'ouverture de certaines données géographiques.

## METTRE À DISPOSITION LES DONNÉES DONT LA MÉTRO A LES DROITS DE DIFFUSION

Seules les données dont la Métro a validé la qualité et dont elle a des droits d'exploitation pourront être ouvertes. Or sur de nombreuses données la Métro a seulement des droits d'usage. La Métro pourrait donc impulser auprès de ses partenaires (communes, Agence d'urbanisme, SMTC), une politique coordonnée d'ouverture des données publiques.

## GARANTIR L'UNITÉ DU FORMAT DES DONNÉES ENTRE LES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS

Sur les données géographiques, il y a autant de formats que de communes. La Métro pourrait-elle jouer un rôle de facilitateur et de rapprochement entre les communes? Un rôle de coordination et d'organisation de la mutualisation pour la Métro serait une idée. Des expériences existent qui pourraient être utilement exploitées.

## ÉCARTER LES RISQUES JURIDIQUES ET ÉTHIQUES

Plusieurs risques sont à envisager :

- Ouvrir des données publiques qui seraient exploitées par les intérêts financiers privés sans juste retour pour la collectivité,
- Permettre le développement de services trop coûteux pour une partie de la population à partir de données gratuites,
- Ne pas maîtriser la réutilisation des données qui pourrait être négative pour la collectivité.

Pour les pallier, plusieurs actions sont envisageables :

- réfléchir à l'opportunité de n'ouvrir que certaines données pour orienter les services qui en découleront et garantir leur utilité publique,
- réfléchir à la licence de réutilisation des données ouvertes et au conditionnement à une large accessibilité,
- envisager de faire payer l'accès aux données (redevance annuelle sur le coût de mise à disposition),
- imaginer des moyens pour réguler l'utilisation des données (comité de veille).

## DES INCITATIONS

### GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES PAR UNE PLATEFORME UNIQUE D'ACCÈS

La collectivité doit avoir le souci de l'utilisation qui sera faite des données publiques et s'interroger sur son rôle une fois celles-ci accessibles au public. Elle garde la responsabilité des données qu'elle met à disposition et doit garantir leur accessibilité.

L'accessibilité des données sera garantie par la mise en place d'un portail unique d'accès, mutualisé entre les collectivités présentes sur le territoire, qui pourra être externalisé ou administré par la collectivité.

Pour garantir cette accessibilité plusieurs actions semblent nécessaires :

- identifier les acteurs en capacité de se saisir des données publiques pour développer des services,
- connaître les pratiques numériques dans l'agglomération grenobloise (qui a accès aux outils numériques, quels usages numériques ont les habitants de l'agglomération),
- imaginer les besoins d'information et de formation nécessaires pour rendre les services numériques accessibles (du type formation aux déplacements envisagés dans la station mobile),
- multiplier les lieux d'accès publics à internet (bornes aux arrêts de tram, bornes dans les lieux publics),
- imaginer des services plus « traditionnels » de type information papier ou centrales téléphoniques qui pourront être optimisés grâce aux services numériques développés à partir des données publiques.



# CONCLUSION

A travers cette contribution, le c2d souhaite attirer l'attention des élus de l'agglomération grenobloise sur l'urgence de mettre en place une politique publique du développement numérique.

Cette urgence résulte de plusieurs constats :

- les fissures numériques tendent à exclure encore un peu plus les personnes déjà exclues,
- une obligation juridique pèse sur les organismes publics quant à l'ouverture au public de certaines données (cf. directive Inspire).
- une organisation (entreprise ou collectivité) ne peut plus, à elle seule, répondre aux besoins et aux exigences d'applications de plus en plus importantes de la part des habitants,
- en terme d'attractivité économique des territoires, l'impossibilité d'accéder au très haut débit risque de faire partir de territoires peu denses ou d'enclaves non desservies par les opérateurs, les entreprises qui dynamisaient le tissu économique local. A l'heure où des élargissements du périmètre de la Métro sont envisagés, notamment vers des territoires ruraux ou de montagne, et où le maintien ou développement d'activités économiques est encouragé dans les quartiers fragilisés par les difficultés économiques et sociales, l'accès au numérique devient un enjeu essentiel,
- l'ouverture des données publiques représente un enjeu important pour l'enrichissement de la qualité de vie et l'accessibilité des services tant de façon collective qu'individuelle,
- les usages et services numériques peuvent représenter une partie de la réponse aux enjeux de réduction des polluants dans l'agglomération.

C'est pourquoi, dans une optique de développement durable, le Conseil de développement propose aux élus de l'agglomération grenobloise de se saisir de cette question et d'envisager la mise en place d'une politique publique du développement numérique. Le c2d est à la disposition des élus pour participer aux travaux d'un groupe projet qui étudierait plus concrètement la mise en œuvre des propositions susmentionnées.

---

## Pour aller plus loin :

- Guide pratique de l'ouverture des données publiques territoriales, version de travail n° 1 janvier 2011, Fing.
  - Présentation des nouvelles dispositions législatives résultant de la transposition de la directive européenne Inspire, 11 février 2011, Commissariat Général au Développement Durable.
  - Solidarités numériques et politique de la ville, un levier pour réduire les inégalités recueil de pratiques, février 2011.
  - Le fossé numérique en France, Rapport du Centre d'Analyse Stratégique, avril 2011.
-



# ANNEXES

## L'OBLIGATION D'OUVRIRE CERTAINES DONNÉES

Le cadre juridique de l'ouverture des données publiques repose sur deux textes résumés dans le tableau ci-dessous :

Source	Obligation pour les autorités publiques	Données concernées	Données non concernées
Loi du 17 juillet 1978	Mise à disposition de document administratif sur demande de citoyens	Les données produites ou reçues dans le cadre de leur mission de service public par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.	Les données - relevant de la vie privée, - relevant de la sécurité nationale.
Directive européenne « Inspire » transposée par l'ordonnance du 21 octobre 2010	Publier sur internet leurs données environnementales géographiques et de les partager entre elles.	Les données géographiques « détenues par une autorité publique, ou en son nom, sous format électronique, relatives à une zone sur laquelle la France détient ou exerce sa compétence, et concernant un ou plusieurs thèmes. (Les 34 thèmes énoncés traduisent une conception assez extensive du domaine de l'environnement).	Les informations présentes dans des documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

## LES DONNÉES DISPONIBLES À LA MÉTRO (À COMPLÉTER...)

- Orthophotos et plans des villes de l'agglomération
- Carte générale des déplacements avec :
  - les lignes et arrêts de transports en commun, voies ferrées, parkings relais et gares
  - les pistes cyclables, les agences métro vélo, consignes automatiques et services de location automatique, les aménagements cyclables de type bande cyclable, contre allée, le schéma directeur vélo Métro et Conseil Général existant et à créer...
  - le réseau routier avec les sens de circulation, les parkings, les vitesses autorisées, les stations essences, garages et fourrières
  - les projets de gares, de lignes et d'arrêts de transports en commun
  - l'accidentologie poids lourds, véhicules légers, vélo et deux roues à moteur
  - les communes, mairies, bâtiments, forêts, parcelles, tâches urbaines, réseau hydrographique
- Données collectées dans le cadre des enquêtes ménage déplacement
- Données liées à l'élaboration des PDU
- Données liées au projet d'agglomération : tryptique Université – Recherche-Industrie, diversification du tissu économique local, projets en matière de politique de l'habitat,...
- Cartes de l'observatoire fiscal (potentiel fiscal, bases des taxes foncières,...)

### ENVIRONNEMENT

- Communes concernées par la cartographie sur le bruit

### EAU

- Les territoires de contrat de rivières en Isère
- Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en Isère

### PLAN CLIMAT

- Consommation énergétique du chauffage du patrimoine communal par habitant dans l'agglomération grenobloise
- Consommation énergétique de l'éclairage public communal par habitant dans l'agglomération grenobloise
- Consommation électrique du patrimoine communal par habitant dans l'agglomération

### DÉCHETS

- Localisation des colonnes à verre et déchetteries
- Taux de déchets non valorisables dans la poubelle « je trie » par communes
- Groupements d'exploitation de la collecte des déchets ménagers de l'agglomération
- Production du verre par communes
- Production de la poubelle « je trie » valorisable par communes

## LE PROJET D'OUVERTURE DES DONNÉES DÉPLACEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Depuis un an et demi, le CG 38 réfléchit à l'ouverture de ses données déplacement. Sa difficulté à donner des informations sur les transports en temps réel et à proposer des services efficaces pour les usagers l'a poussé à lancer une étude. Celle-ci vise à déterminer si la mise à disposition de ses données permettrait le développement de services, développés par le privé, plus adaptés aux usagers.

La diffusion des informations est cependant une lourde tâche pour l'administration. Le CG mise sur le développement d'applications à partir de ses données et envisage son rôle comme celui d'un diffuseur.

Les données mises à disposition concerneraient : le trafic, les horaires des transports en commun, les déplacements des transports en commun en temps réel, et des webservices (fonction de base qui permet à un tiers de développer de nouvelles applications sans avoir à réactualiser ses données).

En fin d'année, une seconde version d'Itinisére sera envisagée, comme une plateforme de mise à disposition des données. Afin de valoriser cette ouverture et de provoquer la création d'applications, le CG envisage de lancer un concours et de mener des démarches auprès des entreprises et sociétés de service mais également auprès des industriels qui pourront les utiliser pour répondre aux besoins propres de leurs salariés.

Le service nouvelle mobilité du CG, très jeune, réfléchit également à la façon d'utiliser ces données pour trouver des alternatives aux transports en commun dans les zones peu urbaines. Des données sur le covoiturage et l'autopartage pourraient permettre de développer des applications allant dans cette direction.

Pour la mise à disposition des données, le CG envisage de passer un partenariat public privé. En respectant les délais de mise en concurrence, celui-ci devrait être attribué fin 2012 pour un début de plateforme opérationnelle d'ici début 2013.



## L'EXEMPLE DE L'OUVERTURE DES DONNÉES DE RENNES MÉTROPOLE

### 2010 : RENNES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE RENNES DÉCIDENT D'OUVRIR LARGEMENT LEURS DONNÉES

Il s'agit de données issues de son réseau de transports (horaires de bus, décompte des vélos en libre-service...), des données géographiques (liste des arbres d'un des parcs de la ville,...) ainsi que des informations pratiques géolocalisées collectées par 1500 organismes publics et associatifs locaux. Et ce, « grâce à l'engagement de Keolis Rennes pour les données transports, l'investissement des services de la ville de Rennes et de Rennes métropole pour les données géographiques et pratiques et la volonté politique des élus ».

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011 : LA VILLE DE RENNES DÉCIDE D'OUVRIR SES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les trois raisons affichées :

- améliorer le quotidien des citoyens, accroître la transparence et créer de la valeur d'usage,
- associer les habitants à une démarche de co-élaboration et de participation ouverte,
- participer au développement de l'attractivité de la métropole rennaise.

#### LE CONCOURS QUI ACCOMPAGNE LA DÉMARCHÉ

Le 30 mars 2011, Rennes Métropole a récompensé plusieurs applications développées à partir de la mise en libre service des données.

Concours doté de 50 000 € de prix :

- grand prix du jury 15 000 €,
- prix Ouest France du public avec vote en ligne 7 000 €,
- prix Région Bretagne accessibilité 7 000 €,
- prix Keolis éco mobilité 7 000 €,
- prix caisse des dépôts créativité et innovation pour les entreprises 7 000 €,
- prix du secrétariat au développement de l'économie numérique et innovations pour les particuliers 7 000 €.

43 applications en compétition/1913 internautes votants.

#### LES APPLICATIONS GAGNANTES :

Grand prix du jury ex æquo :

■ **LE SITE ARRÊT PUBLIC** : met à disposition sur le web ou sur smartphone un moteur de recherche pour les bus et le métro, avec indication de correspondances, points d'achat de billets, informations en temps réel sur les possibles perturbations des lignes, indications sur les places disponibles dans les parkings-relais et les parcs de vélos gratuits de la capitale bretonne. « Arrêt public propose une vocalisation des informations sur les passages des bus à chaque arrêt, très intéressante pour les personnes à mobilité réduite et les personnes présentant une déficience visuelle ou auditive », a noté le jury.

■ **LE SITE ITINERENNES.INFO** : propose quant à lui une base de données d'itinéraires à réaliser à Rennes et dans les environs, autour d'activités culturelles, sportives ou touristiques : une balade à pied dans le vieux Rennes ou un footing dans un parc public, par exemple

■ **PRIX OUEST FRANCE** : développé sur la plateforme Android, **GO2Rennes** permet une utilisation multimodale, avec un moteur de recherche d'itinéraire très efficace.

■ **PRIX ACCESSIBILITÉ : HANDIMAP** : outils d'aide à la mobilité urbaine, il permet de calculer des itinéraires dans la ville en tenant compte de l'accessibilité des lieux. Il permet également d'afficher les places de parking réservées, les arrêts de bus aménagés et les lieux et organismes accessibles.

■ **PRIX ÉCOMOBILITÉ, EXÆQUO : TRANSPORTS RENNES**, application permettant un accès rapide et intuitif aux données sur les transports et **éo'city** qui a pour objectif de favoriser les déplacements en transport en commun des Rennais en facilitant l'accès aux informations concernant ceux-ci.

■ **PRIX CRÉATIVITÉ ET INNOVATION POUR LES ENTREPRISES** : courir à Rennes

■ **PRIX CRÉATIVITÉ ET INNOVATION POUR LES PARTICULIERS** : promenade au Thabor, application pour redécouvrir les jardins en réalité augmentée

Les lauréats doivent mettre leurs applications à disposition du grand public gratuitement pendant 12 mois, ils peuvent ensuite l'exploiter commercialement ou non. Leurs applications peuvent accueillir de la publicité dès le début.



# GLOSSAIRE

## APPLICATIONS MOBILES

Les applications mobiles sont des logiciels téléchargeables pour les appareils mobiles comme les smartphones ou les tablettes tactiles.

Exemple: l'application mobile de la SNCF me permet de visualiser sur mon téléphone le tableau de départ et d'arrivée des trains, et indique le trafic en temps réel dans 600 gares.

## DIRECTIVE EUROPÉENNE INSPIRE

La directive INSPIRE, du 25 avril 2007, est entrée en vigueur le 15 mai 2007. Elle vise à favoriser l'échange des données au sein de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large.

Elle oblige, les organismes publics à ouvrir publiquement sur internet certaines données (principalement géographiques). La directive prévoyait que ces données devaient être disponibles au plus tard en février 2010.

## DONNÉES PUBLIQUES

Les données publiques concernent les données produites ou reçues dans le cadre de leur mission de service public par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.

Sont exclues les données

- relevant de la vie privée
- relevant de la sécurité nationale
- Les informations présentes dans des documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle

## EPN, ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES

Les EPN sont des lieux destinés à l'accompagnement de tous les publics aux usages du numérique. Au-delà de l'accès à un ordinateur et à internet, on y trouve des initiations et formations aux outils numériques. Les collectivités publiques se sont saisies de ces outils pour proposer un maillage des territoires et ainsi tenter de lutter contre la fracture numérique.

L'ensemble des EPN de l'agglomération grenobloise sont géolocalisés sur le site de mobiloweb.

## MÉDIATION NUMÉRIQUE

Les dernières assises de la médiation numérique, organisées en Corse en septembre 2011 propose la définition suivante: « La médiation numérique consiste à accompagner des publics variés vers l'autonomie, dans les usages quotidiens des technologies, services et médias numériques ». Il est important de noter que la médiation numérique concerne des professionnels spécialement affectés à cette mission (on en trouve dans les EPN par exemple) mais également des personnes qui exercent occasionnellement ce rôle dans le cadre de mission plus larges (par exemple, les bibliothécaires).

## MOBILO'WEB

Mobiloweb est un service de Grenoble-Alpes Métropole qui se compose d'une unité mobile multimédia et d'un site web ([www.mobiloweb.org](http://www.mobiloweb.org)). Vous trouverez sur ce site un annuaire des lieux d'accès public au multimédia (espaces multimédia, hotspots WiFi) et un ensemble de ressources telles que des fiches de bonnes pratiques, des présentations de projets réalisés et des tutoriels. Vous y trouverez également toutes les infos du multimédia en Rhône-Alpes, en France et Europe.

## OPEN DATA

L'open data est le terme anglais pour « données ouvertes ». Au-delà d'une information brute publique et accessible, l'open data recouvre une philosophie de libre disponibilité des données pour tous et chacun, sans restriction de copyright, brevets ou d'autres mécanismes de contrôle.

## PORTAIL

Un portail Web est un site internet ou intranet qui offre une porte d'entrée unique sur un large panel de ressources et de services (messagerie électronique, forum de discussion, espaces de publication, moteur de recherche) centrés sur un domaine ou une communauté particulière.

## SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

La solidarité numérique est un terme générique qui recouvre toutes les initiatives visant à lutter contre l'exclusion numérique. Partant du postulat que tout le monde devrait avoir accès au numérique, elle peut se concrétiser sous plusieurs formes: la facilitation de l'accès aux outils numériques (ordinateurs, connexion internet,...) et aux usages d'internet (médiation numérique).

La solidarité numérique est née des sommets mondiaux sur la société de l'information de Genève et Turin (2003 et 2005). L'agence mondiale de la solidarité numérique propose d'apporter une réponse concrète aux différentes fractures numériques qui freinent le développement des villes et les pays du sud les moins avancés.

### TRÈS HAUT DÉBIT (THD)

Le débit d'un réseau caractérise le nombre d'informations transmises en une seconde. Par exemple, sur un réseau haut débit, une image numérique d'environ 1 million sera acheminée en x minute, tandis que y seconde suffiront sur un réseau très haut débit. La vidéo, la 3D sont des applications très gourmandes en très haut débit. Mais également, l'utilisation simultanée des réseaux par des internautes de plus en plus nombreux.

Le très haut débit est souvent associé à la fibre optique, mais une pluralité de technologies permettent de l'atteindre. Il se définit par les possibilités qu'il offre et les usages qu'il permet. Pour donner quelques exemples, le THD permet la consultation de contenus multimédia interactif (blogs vidéos par exemple), la vidéo à la demande, les programmes interactifs, la vidéoconférence multi-partenaires en haute définition, les applications de téléprésence, le calcul distribué, la conception collaborative,... mais aussi la multiplication des objets communicants et des échanges « machine to machine ». Le THD est donc considéré comme un outil permettant de donner de l'attractivité aux zones rurales par exemple.

En termes techniques, il se caractérise à partir de trois paramètres :

- Débit descendant > 50 Mbit/s
- Débit montant > 20 Mbit/s
- Temps de réponse < 100 ms

### ZONES DÉLAISSÉES

Dans cette contribution, le conseil de développement a décidé de parler de zones délaissées pour caractériser les zones qui sont délaissées par les opérateurs privés dans l'aménagement du THD faute d'une densité ou d'une capacité contributive de ses habitants suffisantes.

## REMERCIEMENTS

Pour mener à bien ses travaux, la commission Innovation et Emploi a auditionné un certain nombre d'intervenants et a collaboré avec des étudiants de l'IEP de Grenoble. Elle tient donc à remercier les personnes suivantes :

Vincent KOBER, Céline PELLORCE, Hassan BOUTEMINE et Guillaume TOURNAIRE des services de la Métro,  
Yves CONTRERAS, élu communautaire et Cédric BELLAN, Directeur Général des Services du SITPI et de SIROCCO,  
Sylvain BOUCHARD et Thomas LACROIX de la SCOP La Péniche,  
Bérénice COMMUN, Bertrand BOISDEFFRE, Claire ZANNI, Renaud FINE, Matthieu GENIN, Gaspard HEYSH, Nicolas LEPIN, Cyril CROCQ, Marc NICOLADZE et Nolwenn FORAY, étudiants du Master Techniques, Sciences et Démocratie de l'IEP de Grenoble,  
Monique CHABRE PECCOUD et Philippe DUPARCHY de l'association ACONIT,  
Jacques HOUDREMONT, Directeur de la Maison de Grigny,  
Annie VUILLERMOZ, Conservateur, en charge du développement de la lecture et du réseau des bibliothèques de quartier, bibliothèque municipale de Grenoble,  
Nordinne BOUKHALFA, Directeur de l'Age d'Or (atelier d'initiation à l'internet par les retraités),  
Michel GIRARD, Conseil Général de l'Isère, Direction des transports,  
Thierry MENISSIER, Vice-Président de l'UPMF, Innovacs,  
Isabelle PAILLARD, Directrice du GRESEC, université Stendhal,  
Serge IMBERT BOUCHARD, Directeur Général de GRILOG,  
Mathieu MAUVAIS, CLUQ (comité des unions de quartiers),  
Christophe FIXOT,  
Maxime MAZZONE, étudiant en informatique,  
Bruno OUDET.

